

CS Investment Funds 5

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg: B 81.507
Société d'investissement à capital variable
(la «**Société**»)

Informations aux Actionnaires

Avis aux actionnaires de **CS Investment Funds 5 – Credit Suisse (Lux) Asian Equity Dividend Plus Fund**

Les Actionnaires de Credit Suisse (Lux) Asian Equity Dividend Plus Fund (le «**Compartiment**») sont informés par la présente de la décision du Conseil d'administration de la Société (le «**Conseil d'administration**») de liquider la catégorie d'actions suivante (la «**Catégorie**») du Compartiment, comme indiqué ci-dessous, avec effet au 12 août 2016 (la «**Date de résiliation**»).

Nom du fonds	Catégorie d'actions	Monnaie	ISIN	Valeur
Credit Suisse (Lux) Asian Equity Dividend Plus Fund	IB	USD	LU0808572415	19077394

Le Conseil d'administration estime que la liquidation de la Catégorie est conforme aux intérêts des Actionnaires de la Catégorie dans la mesure où les actifs nets actuels de la Catégorie n'atteignent pas le niveau minimum nécessaire. Le Conseil d'administration procédera donc au rachat obligatoire des actions de la Catégorie (les «**Actions**») à la Date de résiliation.

En conséquence, aucune autre demande de souscription ou de rachat d'Actions ne sera acceptée après 15 heures à compter de la date du présent avis, le 12 août 2016.

Les Actions seront rachetées d'office à la valeur nette d'inventaire par Action calculée à la date du 17 août 2016 (basée sur la dernière valeur nette d'inventaire au 16 août 2016). Le paiement du produit résultant du rachat obligatoire s'effectuera au plus tard le 19 août 2016 (la «**date de paiement**») dans la monnaie de référence pertinente.

Des provisions ont été constituées en ce qui concerne la Catégorie pour tous les débits restant dus et pour ceux issus de la liquidation.

Les Actionnaires doivent savoir que la liquidation de la Catégorie peut avoir des conséquences fiscales. Les Actionnaires qui sont dans l'incertitude quant à leur situation fiscale doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux indépendants.

Le produit du rachat relatif aux Actions pour lesquelles le paiement aux Actionnaires ne peut être effectué sera déposé auprès de la *Caisse de Consignation* du Luxembourg au nom des bénéficiaires le plus tôt possible après la Date de paiement.

Luxembourg, le 12 août 2016

Le Conseil d'administration